



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°126/2023

PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la signature du marché n°2017-08, passé en appel d'offres ouvert relatif à la conduite et l'entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux, notifié le 02 août 2017 à la société DALKIA à Saint-André-Lez-Lille,

Vu les avenants n°1 et 2 signé respectivement le 17 juillet 2020 et le 08 avril 2022,

Considérant l'arrêt du tarif dérégulé B1 et l'obligation de la contribution P1 CEE,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°3 avec la société DALKIA à Saint-André-Lez-Lille en vue de :

- La modification de la facturation P1 avec une indexation PEG suite à l'arrêt du tarif régulé B1,
- L'intégration du P1 CEE entraînant une plus-value de 13 744,93 € HT/an,
- Le changement de dénomination du site n°7 « Bâtiment Etienne Pruvost » par « Maison de la Parentalité »,
- La modification du NB sur le site n°9 « Maternelle Jean Jaurès » qui entraîne une moins-value de 453,40 € HT/an
- La modification du NB sur le site n°30 « Maison des Droits et de la Solidarité » qui entraîne une moins-value de 302,37 € HT/an
- La suppression du site n°20 « Colombophile » qui entraîne une moins-value de 2 999,46 € HT/an

Ces modifications entraînent une plus-value de 9 989,70 € HT/an, soit 16 649,49 € HT sur 20 mois, hors indexation P1 gaz selon l'indice PEG.

Les conditions économiques après avenants n°1, 2 et 3, reconduction comprise, sont les suivantes :

Montant du marché initial	Montant du marché initial + avenant n°1	Montant du marché initial + avenants n°1 et 2	Montant du marché initial + avenants n°1, 2 et 3
1 228 639,00 € HT	1 260 181,50 € HT	1 246 371,33 € HT	1 263 020,82 € HT
	+ 2,57 %	+ 1,44 %	+ 2,80 %

Ces modifications de marché représentent donc une augmentation globale de 2,80 % par rapport au montant initial du marché sur la durée totale du marché, hors indexation P1 gaz.

L'avenant n°3 prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire et de la publier au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à DALKIA à Saint-André-Lez-Lille

LIBERCOURT, le 22 décembre 2023

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr